

Point d'aboutissement temporaire d'une démarche, l'écriture du projet d'établissement a mobilisé les énergies, l'imagination et le sens du consensus des acteurs engagés dans sa rédaction. Aboutissement temporaire car bien sûr, une fois passée l'étape de la formalisation, "tout reste à faire". Néanmoins, les rédacteurs peuvent légitimement s'estimer satisfaits d'être parvenus à une synthèse des intentions collectives pour les trois prochaines années. Cette satisfaction se double généralement d'une interrogation sur la pertinence de la production et son adéquation au prescrit décréteil. Aussi, n'est-il pas inutile de disposer d'une grille de lecture qui permette de relire le document finalisé avec un autre regard et en prenant quelque distance par rapport à lui.

Les critères proposés ci-dessous ont été conçus dans la perspective de donner au projet d'établissement un maximum de chances de devenir opérationnel. Ils n'ont rien de normatif. En effet, le projet est ici conçu d'abord dans sa fonction de dynamisation interne avant d'être - même si cela n'est pas négligeable - la simple observance d'une prescription externe. En raison de l'absence d'indications quant à la forme du document, la relecture du texte du projet d'établissement à l'aide de cette grille ne doit pas nécessairement entraîner des amendements ou des compléments (sauf s'il en est encore temps et si cela présente une réelle utilité). En fonction des observations effectuées, il s'agit plutôt de favoriser la programmation des démarches qui susciteront le plus efficacement le passage à l'action.

Critères pour une relecture du projet d'établissement:

1. La **lisibilité** en fonction des destinataires: le texte est-il compréhensible et attrayant pour ceux auxquels il est destiné?
2. Les **articulations** avec les projets éducatif et pédagogique sont-elles explicites?
3. Les articles faisant l'objet d'une **obligation** sont-ils mentionnés (voir fiche 16)?
4. Les articles offrant des **opportunités** sont-ils utilisés (voir fiche 16)?

5. Quelques **priorités** - en nombre limité - sont-elles clairement indiquées (de préférence à une longue liste de "bonnes intentions")?
6. Est-il possible de distinguer les actions déjà en place de celles qui doivent être mises en **chantier**?
7. Quel est le degré de **précision** et de concrétisation des actions projetées: si les modalités de mise en œuvre ne sont pas prévues dans ce document, où le seront-elles?
8. Des **indicateurs** de réussite sont-ils prévus de manière à faciliter l'évaluation en cours et en fin de parcours (sinon, où le seront-ils)?
9. La **spécificité** locale du projet apparaît-elle?
10. Les actions envisagées sont-elles décrites et argumentées d'abord en fonction de **l'élève**?

Pour rappel, ces différents critères doivent être considérés comme autant d'éléments d'un tableau de bord que se donne l'équipe de pilotage pour avoir un maximum de chances de faire aboutir le projet dans le quotidien de l'école. Il s'agit donc d'éviter que le document "projet d'établissement" - aussi bien écrit soit-il - ne demeure "lettre morte". L'investissement qu'a représenté la démarche d'élaboration du projet doit être rentabilisé au maximum. D'autres outils relatifs à la mise en œuvre du projet seront proposés dans les fiches suivantes en plus de ceux qui figurent déjà dans le livret 3 du SeGEC "Des pourquoi aux comment" (voir particulièrement les fiches 21 à 25 de ce fascicule).

**Il est aussi difficile
de se voir soi-même
que de regarder en arrière
sans se retourner**

THOREAU